



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CHANTEIX**

Le quatre avril deux mil vingt trois à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de CHANTEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil municipal de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean MOUZAT, Maire.

Présents : Jean MOUZAT - Françoise SERRE - Christophe BOURDET - Marcel GUINDRE - Catherine VIDAL - Isabelle BAUDRY – Eric LIVET - Thierry LANNES - Julien BARATAUD - Jean-Marc SIMONEAU - Valérie BOUCHARREL - Evelyne LAVENU - Jean-Pierre VERGNE – Jean-François POUMIER

Excusés non représentés : /

Excusés représentés : Carla AFONSO DA CRUZ représentée par Isabelle BAUDRY

Absents non excusés : /

Madame Isabelle BAUDRY est désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : le 30 mars 2023

**Délibération n° 03042023**  
**AVENANT 1 A LA CONVENTION GENERALE D 'AFFECTATION A DES MISSIONS**  
**TEMPORAIRES DU CDG 19**

Monsieur le Maire explique avoir reçu du Centre de Gestion de la Corrèze une proposition d'avenant à la convention signée le 03 09 2020, qui prévoit l'augmentation à 7 % au lieu de 6 % des frais de gestion du traitement brut versé « aux intéressés », augmenté des charges patronales et éventuellement des indemnités accessoires, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d '**AUTORISER** Monsieur le Maire a signer l'avenant 1 à la dite convention avec le CDG de la Corrèze

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le Représentant de l'Etat et sa publication.

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Préfecture de TULLE le .....  
Publication le .....

Le Maire,  
  
Jean MOUZAT

